FIL VERT

LES SAVEURS SONT DANS LE PRÉ

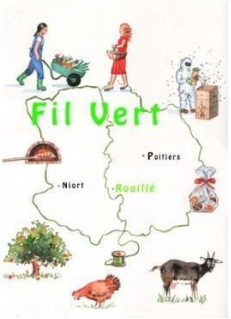

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2025

Merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes et d'y joindre le règlement de votre cotisation.

Vos coordonnées

Nom : ---------- Prénom : ----------

Adresse complète : ----------

Code postal : ---------- Ville : ----------

N° de téléphone fixe : ---------- Portable : ----------

Adresse électronique : ----------

Remarque : si vos coordonnées changent en cours d'année, veuillez avertir le bureau en envoyant un courriel à **bruno.savattier@bbox.fr** ou **charles.jeanlouis@yahoo.fr** ou à **ramosverron.family@gmail.com**. Merci.

Adhésion à l'association

☐ je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association FIL VERT. Par ailleurs, j'accepte les règles de fonctionnement et m'engage à les respecter, ce qui inclut la participation à la distribution, aux réunions, aux échanges divers….

Montant de la cotisation d'adhésion

Je règle la cotisation de 10€.

Par : ☐ chèque (à l'ordre de l'association FIL VERT).

☐ Espèces

Fait à : ---------- le : ----------

Signature : ----------

FIL VERT

Association pour promouvoir les circuits courts entre producteur et consomm'acteurs.

Contrat d'engagement de maraîchage avec M. Bruno SAVATTIER.

Entre les soussignés,

L'association Fil Vert, représentée par M. Jean-Louis CHARLES, président de l'association,

et

Mme – Mlle - M.....

Adresse : .....

Tél. : .....Adresse email: .....
devenant, par le présent contrat d'engagement et le règlement d'une adhésion de 10 €, membre de l'association et dénommé alors adhérent, il a été convenu ce qui suit :

Le présent contrat est élaboré **pour l'année 2025** pour l'approvisionnement des adhérents de l'association en paniers de légumes de 5kg (+ ou-1kg) avec **un minimum de 6 paniers par trimestre** pour un montant de 12 € le panier.

L'association sert d'intermédiaire pour permettre la conclusion de ce contrat mais n'est à aucun moment propriétaire des marchandises ; elle conserve les chèques et les transmet régulièrement à M. Savattier le premier de chacun des mois de production.

La commande de paniers se fait **par trimestre, à l'aide du document adressé aux adhérents par la secrétaire de l'association et dument rempli**. Elle est accompagnée du règlement des paniers du trimestre. Un chèque bancaire est établi pour chaque mois comportant au moins une réservation (mois identifié au dos du chèque), son montant correspond au nombre de paniers réservés pour le mois * 12 €. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de : M. Savattier, et datés du jour de la commande.

La distribution des paniers se fera le mercredi soir, de 18h à 19h, à Rouillé (sous les halles de la commune).

L'adhérent s'engage à aider à la distribution des paniers en s'inscrivant sur le planning de distribution et en assurant au moins 1 permanence par an.

En cours d'année, le contrat de maraichage peut être rompu en cas de force majeure, pour des raisons familiales, de santé, professionnelles ou autres. Ainsi que le stipule le règlement intérieur, il n'y a pas de remboursement de l'adhésion, ni des chèques émis en début de trimestre.

Fait à_____,le_____

L'Adhérent Fil Vert
(faire précéder la signature
de la mention « Lu et approuvé »)

Fil Vert
le président